

## CONVENTION

**Entre** La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks - Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 Marseille Cedex 02

**Et** **L'Association CEFH**, Bt Gérard Mégie Avenue Louis Philibert Domaine du Petit Arbois BP 10028 13545 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 4, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves LONGERE,

Il a été convenu ce qui suit :

### Préambule

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole axe sa stratégie de développement sur l'économie de la connaissance. Cette politique s'attache à soutenir les pôles de compétitivité et les acteurs de l'innovation.

Cette stratégie s'illustre notamment par le développement de sites emblématiques sur lesquels se concentrent des compétences de haut niveau dans des filières porteuses pour Marseille Provence Métropole : le Technopôle de Château Gombert, le Parc Scientifique et Technologique de Luminy, Athélia V à la Ciotat et le Parc d'Activités des Florides.

La création du parc des Florides illustre le travail poursuivi par Marseille Provence Métropole dans le développement d'un espace dédié à la sous-traitance aéronautique.

Le développement de ce site nécessite d'implanter des compétences. Cette accumulation de compétences (entreprises, ressources techniques...) passe notamment par la mise en place de la plateforme technologique CEFH, qui permettra de mutualiser des compétences pour la filière aéronautique animé par le pôle Pégase. Cet outil proposera des services et des matériels mutualisés à des PME/PMI, traditionnellement accessibles qu'aux grandes entreprises.

Porté par l'association CEFH, la plateforme technologique CEFH est par ailleurs un excellent outil d'attractivité pour le territoire.

L'association CEFH a pour vocation de fédérer les industriels, les universitaires et laboratoires et les PME/PMI, partenaires dans ce projet, et de permettre, de manière pérenne et autonome, une coopération pratique entre les entreprises et les laboratoires pour la production d'innovations fondées sur une réelle implication des partenaires et des utilisateurs.

Ainsi, le projet CEFH est une plateforme multisectorielle, thématique et régionale, animée par un groupe d'industriels, de centres de recherches et d'enseignements et de PME pour mener à bien des études Facteurs Humains (des études amont jusqu'aux applications), et dispenser une formation qualifiante en Facteurs Humains.

Le CEFH proposera un centre de documentation, des fiches méthodologiques, des guides de « bonnes pratiques », des services d'analyse, d'expertise et d'audit, des moyens de maquettage, un label « CEFH », des formations diplômantes et qualifiantes.

Le CEFH répond à un besoin réel de mutualisation de moyens et de ressources entre industriels, organismes publics et PME, mais aussi de capitalisation et de diffusion des Facteurs Humains dans le tissu industriel. Il vise à déployer de vraies synergies entre ces différents acteurs et à les pérenniser dans une structure stable. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable de recherche, d'innovation, de transfert de technologie, et d'offres de services riches et innovantes aux PME.

Ce projet a pour vocation à connaître un rayonnement européen et international dont les retombées seront très positives pour le territoire de Marseille Provence Métropole.

Par ailleurs, plusieurs membres fondateurs sont directement situés sur le territoire de la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, notamment Eurocopter, l'Université de la Méditerranée, et Opéra Ergonomie, renforçant ainsi l'ancrage territorial du projet.

C'est pourquoi, il est proposé que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole accompagne le développement de cette plateforme technologique sur le site des Florides grâce à une subvention de 90 000 euros.

Le conseil de communauté du 28 mars 2011 a approuvé la participation de Marseille Provence Métropole, par la création et l'affectation d'une autorisation de programme de 150 000 euros, au financement de plateformes technologiques.

### **Article 1 : Concours de Marseille Provence Métropole**

Le montant total de l'opération CEFH s'élève à 3 744 162 HT euros pour lequel, Marseille Provence Métropole s'engage à verser à CEFH une subvention d'investissement de 90 000 euros (2,4%).

### **Article 2 : Modalités de versement de la participation**

La participation de Marseille Provence Métropole sera échelonnée sur trois ans, à partir de 2012 :  
2012 = 30 000 euros, 2013 = 30 000 euros, 2014 = 30 000 euros

La participation ne pourra être versée chaque année qu'après réception des justificatifs afférents aux dépenses d'investissements matériels et immatériels de la plateforme technologique, à hauteur d'au moins 50% du budget d'investissement prévu l'année concernée.

Les justificatifs seront certifiés conformes par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes.

### **Article 3 : Engagements**

En tant que maître d'ouvrage, CEFH s'engage à donner à Marseille Provence Métropole les éléments nécessaires à l'engagement de l'opération, sa réalisation, et, plus généralement, sur tout événement survenant dans cette opération.

CEFH s'engage à assurer la publicité de la participation de Marseille Provence Métropole et à rendre compte lors de toute demande de versement auprès de Marseille Provence Métropole.

### **Article 4 : Contrôles**

Le Président de Marseille Provence Métropole se réserve le droit, avant tout paiement de demander tous documents complémentaires permettant de vérifier la bonne réalisation du projet.

### **Article 5 : Prise d'effet – Durée**

La convention prendra effet à la date de sa notification.

La présente convention prendra fin après le dernier versement de la participation de Marseille Provence Métropole au CEFH.

Fait à Marseille, le .....

Pour la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole,  
son Président,

Eugène CASELLI

Pour le CEFH  
son Président,

Jean Yves LONGERE